

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 467 578**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 21584**

(54) Dispositif de support pour rouleau de papier et notamment de papier hygiénique.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 K 10/22.

(22) Date de dépôt..... 9 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 18 octobre 1979, n° 22906 B/79.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

(71) Déposant : Société dite : BORMAN ITALIANA di FRANCO PROTASONI, résidant en Italie.

(72) Invention de : Franco Protasoni.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : SA Fédit-Loriot, cabinet Guerbilsky,  
38, av. Hoche, 75008 Paris.

DISPOSITIF DE SUPPORT POUR ROULEAU DE PAPIER ET NOTAMMENT DE PAPIER HYGIENIQUE

La présente invention concerne un dispositif de support pour rouleau de papier, en particulier de papier hygiénique, ce dispositif convenant de façon très avantageuse dans des lieux publics, comme par exemple ceux de grands magasins, de l'industrie, des hôtels, des cantines, etc...

5

L'invention vise en particulier un dispositif de support pour rouleau de papier, d'une structure extrêmement simple et rationnelle.

10

L'invention vise également un tel dispositif, muni de moyens servant à empêcher, ou tout au moins à dissuader, le public de s'emparer indûment de l'ensemble du rouleau, ce dispositif, bien que n'étant pas accessible à l'utilisateur, étant visible de l'extérieur, ce qui permet de s'assurer de la consommation de papier en vue du remplacement du rouleau.

15

De façon précise, l'invention a pour objet un dispositif de support pour rouleau de papier, en particulier de papier hygiénique ou de papier essuie-mains, caractérisé en ce qu'il comprend un récipient ayant en gros la forme d'un cylindre de faible épaisseur, muni d'une base destinée à être fixée à un mur et d'un couvercle que l'on peut bloquer de façon stable à un moyeu porte-rouleau partant du centre de ladite base, la jupe de ce récipient cylindrique présentant une ouverture par laquelle peut sortir le papier.

20

De façon avantageuse, cette base est une pièce en forme de croix.

De préférence, le blocage dudit couvercle sur le moyeu est assuré au moyen d'une serrure et ce couvercle est transparent.

25

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés d'une forme de réalisation donnée à titre indicatif, mais nullement limitatif.

30

Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue éclatée, en perspective, d'un dispositif suivant l'invention ;

La figure 2 est une vue frontale, en élévation, de ce même dispositif,

La figure 3 est une vue suivant la flèche F de la figure 2 ;

La figure 4 représente un détail, à plus grande échelle, et,

35

La figure 5 est une coupe faite suivant la ligne V-V de la figure 4.

5 Le dispositif selon l'invention, tel que représenté sur les dessins et désigné dans son ensemble par la référence 10, présente sensiblement la forme d'un cylindre. Il est constitué par une bande, ou jupe, de forme annulaire 11, fixée, au droit de son bord, à une croix de support 12, du centre de laquelle part un moyeu fixe tubulaire 13. Cette croix 12 comporte une série de trous 14 servant à la fixation du dispositif à un mur, par exemple au moyen de chevilles, ou tampons, dilatables (non représentés).

10 10 Sur le moyeu 13 est enfilé un rouleau de papier 15, par exemple de papier hygiénique ou de papier essuie-mains, que l'on peut prendre en exerçant une traction manuelle, par une ouverture 16 pratiquée dans la bande 15 annulaire 11 ; on peut facilement séparer de l'ensemble du rouleau une certaine longueur de papier en la déchirant sur l'extrémité dentée 17, tournée vers l'extérieur, de cette bande 11.

15 15 Le vol du rouleau 15 se trouve empêché par un couvercle transparent 18, bloqué à la bande 11 au moyen d'une fermeture 19, ou serrure, qui part du centre de ce couvercle 18 et qui peut s'accrocher à un organe du moyeu tubulaire 13. De façon plus précise, comme on le voit sur les figures 4 et 5, au barillet de cette serrure 19, que l'on manoeuvre à l'aide d'une clé 22, est fixée une petite plaque 23 qui, au moment de la fermeture de la serrure, vient s'appliquer contre des languettes opposées 24, découpées dans le moyeu 13 et repliées vers l'intérieur. Le couvercle 18 comporte, en outre, une bordure 20 qui vient s'appliquer contre l'entrée de la bande 11, cette bordure étant interrompue en regard de l'ouverture 16, où elle se termine par des saillies de repère 21, qui viennent buter contre les extrémités repliées de la bande 11.

20 20 Ces saillies de repère 21 ont pour rôle de permettre l'introduction immédiate de la petite plaque 23 entre les languettes 24, la serrure étant ouverte, au moment où l'on applique le couvercle 18 ; une telle position de la petite plaque 23 est représentée sur la figure 5 en trait mixte.

25 25 Ces saillies 21 ont également pour rôle d'empêcher de faire tourner à force le couvercle 18, ce qui aurait pour conséquences de décrocher des languettes 24, la petite plaque 23 avec, par suite, la possibilité d'enlever le couvercle 18 lui-même.

30 30 Le dispositif selon l'invention est normalement installé conformément à la position indiquée sur la figure 2, c'est à dire avec son ouverture 16 dirigée vers le bas ; pour faciliter la représentation, on a fait subir à ce dispositif, sur la figure 1, une rotation d'environ 90°.

Les explications qui précèdent montrent comment le dispositif selon l'invention peut assurer, de façon parfaitement satisfaisante, les résultats mentionnés au début de cette description.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de support pour rouleau de papier, en particulier de papier hygiénique, ou de papier essuie-mains, caractérisé en ce qu'il comprend un récipient, ayant en gros la forme d'un cylindre de faible épaisseur, muni d'une base 12 destinée à être fixée à un mur et d'un couvercle 18 que l'on peut bloquer de façon stable à un moyeu 13 porte-rouleau partant du centre de ladite base 12, la jupe 11 de ce récipient cylindrique présentant une ouverture par laquelle peut sortir le papier.

5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite base consiste en une pièce en forme de croix (12),

10 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit couvercle (18) peut être bloqué sur ledit moyeu (13) à l'aide d'une fermeture, ou serrure (19)

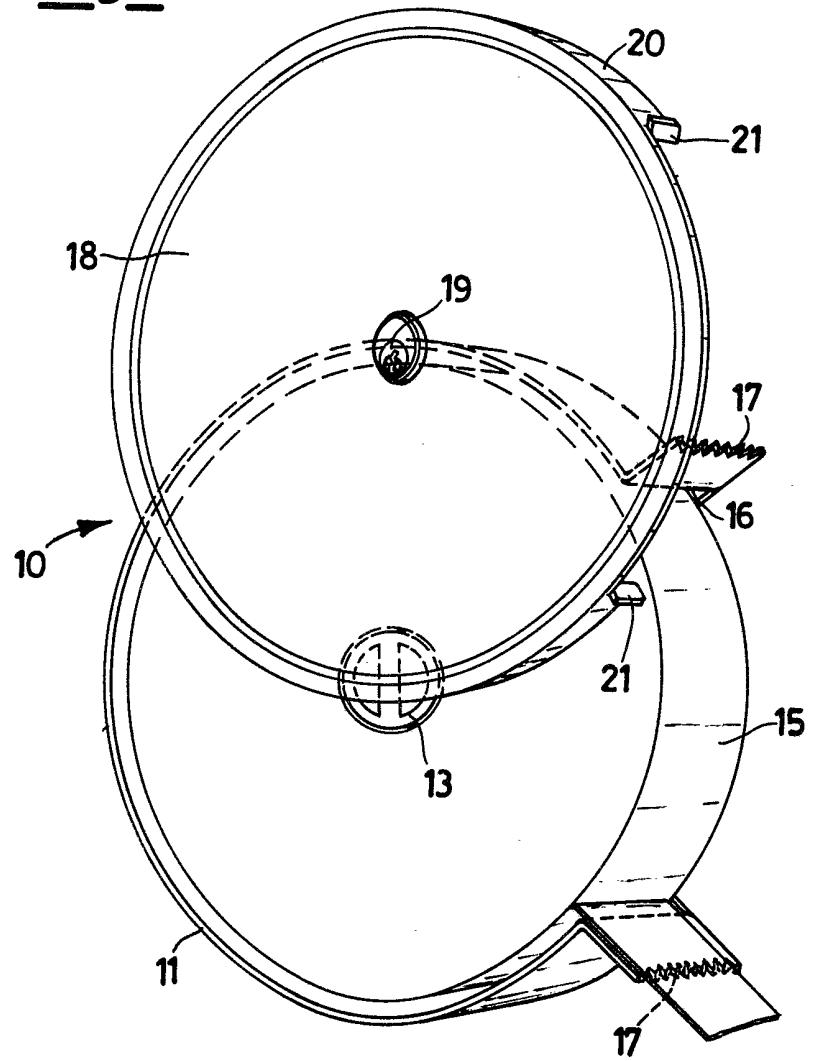
15 4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit couvercle (18) présente une bordure (20) qui vient s'appliquer contre l'entrée de ladite jupe (11).

5 5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite jupe (11) est interrompue en regard de ladite ouverture et se termine par des extrémités dentelées et repliées vers l'extérieur.

20 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que ladite bordure (20) est interrompue en regard de ladite ouverture et se termine par des saillies (21) qui viennent buter contre les extrémités repliées de la jupe (11).

25 7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit couvercle (18) est transparent.

30 8. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite fermeture, ou serrure (19) est à barillet et comprend une petite plaque (23) que l'on manoeuvre à l'aide d'une clé (22) et qui vient s'appliquer contre deux languettes (24) opposées, découpées dans ledit moyeu (13) et rabattues vers l'intérieur.

Fig.1

213

2467578

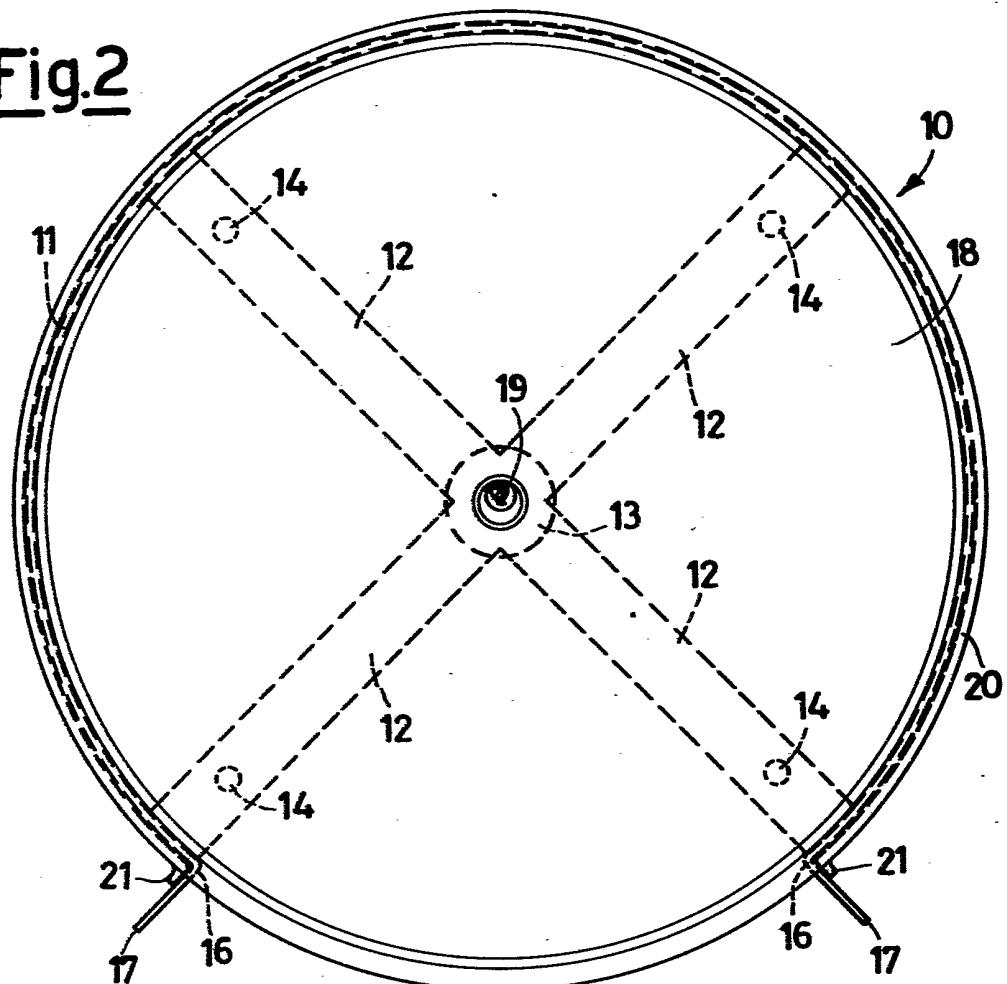
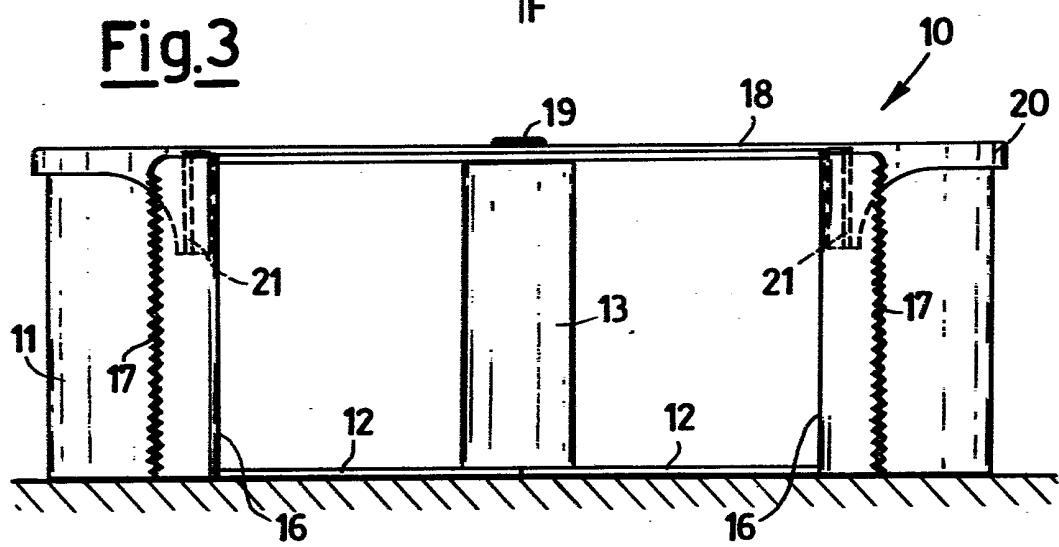
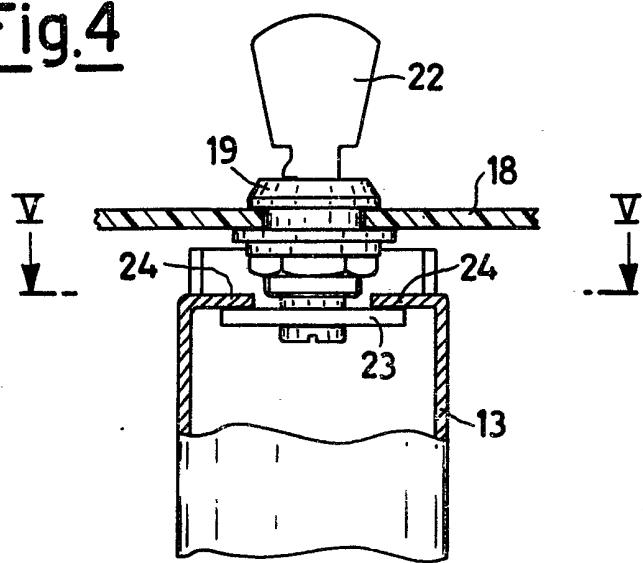
Fig.2Fig.3

Fig.4Fig.5